



## Comité Départemental

### De Cyclotourisme

### De l'Hérault

Maison Départementale des Sports

66, Esplanade de l'Égalité

34086 MONTPELLIER cedex 4

Site : <http://herault.ffct.org/>

## Procès -Verbal de l'Assemblée Générale 2025 à Montpellier le 22/11/2025

### Note préliminaire :

Le Comité Départemental de l'Hérault (CoDep34) a tenu son Assemblée Générale Ordinaire au titre de l'année 2025 comme suit :

Premièrement par un vote électronique concernant les rapports statutaires, et l'élection des nouveaux membres du Comité Directeur.

Deuxièmement par une séance plénière qui s'est tenue à MONTPELLIER le samedi 22/11/2025 selon un ordre du jour préalablement diffusé.

Tous les clubs affiliés et le représentant des membres individuels ont reçu une convocation officielle en bonne et due forme dans les délais réglementaires.

Un dossier complet comprenant le rapport moral, les rapports d'activités, le bilan financier, le budget prévisionnel pour 2026, et les fiches individuelles de candidatures au Comité Directeur ont également été diffusées dans les délais réglementaires.

Sur les 43 associations affiliées plus les membres individuels 40 ont pris part au vote. Sur les 132 voix prévues 127 ont été exprimées (soit 96,21%). Le quorum de 50% est donc largement dépassé.

L'assemblée générale a donc pu valablement se tenir.

### Clubs présents ou représentés :

Entente SAMA-CT Montpellier, Audax Biterrois, Pézenas VCCL, VC Clermont l'Hérault, VC Sérignan, CC Ganges, Montpellier UC Cyclotourisme, CC Mèze, CC Fabrègues, VC Magalas, CC Vias, VC Saint Georges d'Orques, VC Agde, RL Gignac, CC Vendargues, VC Grabels, VC Oppidum, Pignan VTT, UC Marseillan, PL Saint Jean de Védas, Gazelec Cyclotourisme Béziers, Sud Vélo ne jetez plus, Cyclo Tourisme Saint Jean de Védas, Les Titans Béziers, EC Poussan, V3C Roujan, Assas CE, Vélo Tout Simplement, Clapas et Bartas, Rac Mireval, ACCH Gignac, Agacyclos Abeilhan et le représentant des Membres Individuels.

### Clubs excusés ou absents :

CC Bédarieux, Petite Reine Cessenon, Les Bartassettes, Académie du Vélo Agde, Ride and Valley VTT VTC Vias, Aqueduc Montferrier, VTT L'Avy, Lou Récantou Paulhan, CC Saint Drezery, CS Florensac.

### Personnalité Présente :

M. José-Marie LOPEZ CUESTA Chargé de la formation au CoReg OCCITANIE représentant son Président M. Michel FONTAYNE.

### Personnalités excusées :

Madame Lydie CHENOT Présidente de la FFCT.

Monsieur Kléber MESQUIDA Président du Comité Départemental.

Madame Marie PASSIEUX Présidente de Hérault Sport.

Madame Julie FRECHE Vice -Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole, déléguée aux Transports et mobilités actives.

Le Président F. DAVID a déclaré ouverte l'Assemblée Générale à 8h45.

Après avoir remercié les 98 personnes présentes, et présenté brièvement le déroulement de l'Assemblée Générale il a fait observer une minute de silence à la mémoire de J.-P. Bermejo, M. Berthet, R. Chavarnac, B. Del Socorro (Président du CoDep de 1997 à 2000), R. Magnan, A. Ruiz, B. Seba, H. Septours, R. Viriot et M. Woulfe.

Il a ensuite donné la parole à J.-M. LOPEZ CUESTA, représentant du CoReg Occitanie, qui en quelques mots a présenté les activités du CoReg en 2025 et donné les objectifs pour 2026.

Il a fait part de la stabilisation des effectifs au niveau CoReg après une baisse ces dernières années. Il a précisé que la subvention de l'ANS attribuée au CoReg cette année avait subi une baisse significative. Au niveau des activités du CoReg en 2025 à noter :

- Le Voyage Itinérant Féminin qui a eu lieu en Ariège et qui a regroupé 93 participantes.
- La participation au Critérium National de jeunes de l'Occitanie.
- La mise en place d'un auto apprentissage au niveau de la formation.
- Les projets du CoReg pour 2026 :
- La Cyclo montagnarde « Le grand Tétras d'Occitanie » programmée les 4 et 5 juillet 2026.
- L'étude d'un maillot Occitanie.
- La relance du challenge Occitanie.
- L'homologation des boucles d'Occitanie (6 randonnées permanentes).
- Le développement du Raid d'Occitanie Pont du Gard- Pont d'Espagne.

## 1- Rapport moral de François David :

F. DAVID a rappelé que les actions du Codep s'inscrivent parfaitement dans le cadre du projet de développement fédéral « Plus de vélo, ensemble pour demain » :

- \* Pérenniser la Fédération, affiliations de nouveaux clubs, augmentation des effectifs, nouvelles EFV.
- \* Incrire durablement les activités cyclo dans la société.
- \* Renforcer notre expertise et l'innovation (formations diverses internet etc...).
- \* Être une fédération responsable et durable.

Les actions prioritaires de 2026 :

- \* Création de nouveaux évènements (pour les féminines avec un séjour, pour les jeunes avec un challenge d'éducation routière).
- \* Mettre en place un programme de formation d'éducateurs, engager des actions sur la sécurité.

### Résultat des votes du rapport moral sur 132 voix :

Exprimés : 127 voix

Pour : 116 voix (91,34%) contre : 7 voix (5,51%) ne se prononce pas : 4 voix (3,15%)

Rapport moral adopté.

## 2- Rapports d'activité :

### 2-1 Bilan général :

#### 2-11 Les organisations du Codep :

Cette année le Codep a organisé :

- La Concentration Nationale Vélocio qui initialement prévue le 04 mai a dû être annulée en raison des conditions météorologiques et reportée au 28/09. Elle a connu un beau succès avec 200 participants, 31 clubs FF CT et 12 clubs hors FFCT. La prochaine édition est fixée au 03 mai 2026.
- Le Trèfle (5° édition), cette année coorganisé avec le club de Poussan, a réuni 104 jeunes de 5 à 16 ans dont 11 féminines et 1 jeune en situation de handicap.
- Une journée multisports sous l'égide du CDOS destinée à faire connaître divers sports aux jeunes des Quartiers Prioritaires de la Ville.
- Cinq formations pour les dirigeants (initiateur, animateur, délégué sécurité, dirigeant et informatique)
- Deux rencontres avec les clubs, une à Montpellier et une à Béziers. Au total 27 clubs y ont participé.

#### 2-12 Les effectifs :

Au jour de l'AG le Codep compte 1553 licenciés soit 100 de plus que fin 2024. Parmi ces 1553 licenciés on dénombre 288 jeunes de moins de 18 ans (+ 85 par rapport à 2024) et 1265 plus de 18 ans (+ 15 par rapport à 2024). Ces 1553 licenciés se répartissent en 210 féminines (13,5%) et 1343 hommes (86,5%).

Au cours de l'année nous avons perdu deux clubs (Saint Gély du Fesc et Lattes) et enregistré cinq nouveaux clubs (Saint Drezery, ACCH Gignac, Académie du Vélo Agde, Les Agacyclos, et le VC Teyran).

Le Codep compte à ce jour 8 EFV avec un effectif qui est passé de 178 jeunes à 280.

#### 2-13 Le financement des structures :

- Aide aux clubs du Codep 34:
- Fourniture d'une banderole pour les nouveaux clubs. Contacter Guy ESTOPINA [departement34-webmaster@ffvelo.fr](mailto:departement34-webmaster@ffvelo.fr).
- Prise en charge des frais engagés pour l'organisation d'un point café dans la limite de 70€ sur présentation des factures. Documents à adresser au Trésorier P. PIERROT [departement34-tresorerie@ffvelo.fr](mailto:departement34-tresorerie@ffvelo.fr)
- Prise en charge de la cotisation fédérale pour les licences des moins de 18 ans. Demande à faire à P. PIERROT.
- Les subventions ANS :

Toujours en vigueur. Cette année 6 clubs ont fait une demande et 5 clubs ont perçu une aide.

Bien évidemment les clubs devront justifier l'emploi des aides perçues sous peine, en cas de non emploi, de devoir les rembourser.

Pour sa part le CoDep a vu sa demande partiellement satisfaite.

- Le Pass sport :

Cette aide est maintenue pour 2027, mais les conditions ont été modifiées.

Pour plus d'informations : <https://www.pass.sports.gouv.fr/>

- Le bilan des structures :

Sur la page de chaque structure il apparaît un onglet BILAN.

Selon une grille définie certaines actions liées au développement du cyclotourisme, à la vie des clubs et à la promotion du cyclotourisme permettent de comptabiliser des points, chaque point valant 1€ à partir de 20 points.

Il appartient à chaque club de vérifier régulièrement ce document afin de vérifier s'il n'y a pas d'oubli.

#### 2-14 Les assurances :

À partir du 01/01/2026 la FFCT change d'assureur. La nouvelle compagnie est AREAS et le courtier est AIAC 14 rue de CLICHY 75003 PARIS.

La majorité des documents figure sur le site de la Fédération.

Aller sur Gestion documentaire puis sur Licences et assurances et sur Documents saison 2026.

La prise de licences et les re affiliations des clubs seront possibles aux environs du 15/12/2025, après la fin de la maintenance du site.

Les options seront disponibles dans l'onglet assurance de chaque club ou licencié et ce à compter du 15/12 en principe.

#### 2- 2 Commissions féminines :

Cette année le Codep compte dans ses effectifs 13.5% de féminines dont un club, Les Bartassettes qui ne compte que des femmes et un club, SAMA-CT Montpellier dont l'effectif comporte autant de femmes que d'hommes.

En 2025 la commission féminines avait prévu deux manifestations l'une couplée avec la Vélocio et l'autre avec les 7 cols en Cévennes. En raison des mauvaises conditions météorologiques ces deux manifestations ont été annulées.

En 2026 la commission prévoit d'organiser :

- les 20 et 21 juin un séjour féminin avec la découverte du département de l'Hérault et un hébergement à Bessilles,
- des sorties dans le cadre d'Octobre rose et de mai à vélo.

#### 2-3 Commission formation :

Pour des raisons personnelles E. GELEDAN qui était en début d'année responsable de cette commission a dû démissionner et a été remplacé à partir de septembre par P. PASTOR

En 2025 il a été organisé 5 formations (initiateur, animateur, sécurité, dirigeant et informatique).

En 2026 il est prévu des renforcer la formation des éducateurs afin d'en conduire le plus possible au niveau moniteur.

Il est prévu également au moins une formation dirigeant, une formation sécurité et sport santé celle-ci aura lieu à Montpellier le 31/01/2026 en présence de D. VITIEL responsable de la commission sécurité à la FFCT et P. DELGA médecin fédéral. Pensez à vous inscrire !

José-Marie LOPEZ CUESTA responsable de la commission formation au CoReg a présenté le nouveau schéma de la Formation élaboré par la Fédération et qui va se mettre en place.

#### 2-4 Commission jeunes :

O. DUCHEZ a rappelé l'organisation du Trèfle avec l'aide du club de Poussan, la mise en place de Rencontres inter EFV et l'activité toujours aussi importante du club de Fabrègues envers les jeunes qui pratiquent le vélo de route.

Pour 2026 il est prévu une nouvelle édition du Trèfle dans un lieu et avec un club à préciser, la mise en place d'un Challenge d'Éducation Routière (CER) et la participation d'un Bike Camp.

#### 2-5 Commission sécurité :

E. GOCEL a rappelé la formation délégué sécurité dispensée cette année et le suivi de SURICATE qui permet de signaler les problèmes que nous rencontrons sur les routes et pistes cyclables au niveau des infrastructures.

En 2026 il est prévu d'intensifier la formation de délégué sécurité afin que chaque club en soit pourvu Un débat s'est engagé au sujet des groupes de cyclistes et en particulier en ce qui concerne le nombre maximum de cyclistes dans le groupe en présence d'un véhicule qui veut dépasser le groupe.

Une réponse sera diffusée prochainement.

François DAVID a fait part de la campagne mise en place « Priorité au respect » entre tous les usagers de la route et les 5 engagements prévus :

- Nous nous engageons pour que la vie l'emporte sur la violence.
- Nous nous mettons à la place de l'autre.
- Nous sommes attentifs à chacun.
- Nous savons qu'aucun déplacement n'est roi.
- Nous utilisons notre permis de sourire.

#### 2-6 commission VTT :

B. SANCHEZ est revenu sur le Trèfle 2025 qui, organisé avec le club de Poussan, a connu un très beau succès, et a satisfait les 104 jeunes participants.

À noter également les rencontres inter clubs.

Pour 2026, outre la nouvelle édition du Trèfle, dans un lieu et avec l'aide d'un club à préciser la commission envisage l'organisation d'une journée spécifique au VTT, des rencontres interclubs y compris avec des clubs hors FF VELO.

À l'étude également l'organisation d'un stage d'apprentissage au pilotage du VTT.

#### 2-7 Commission randonnées :

Le travail de la commission s'est porté principalement sur le challenge Codep avec un bon retour des statistiques de participation.

Un constat la baisse des participants aux randonnées. Il faudra envisager une ou des rencontres avec les clubs pour connaître leur position et les actions à mener pour relancer cette pratique fondamentale.

Ce sera l'objectif principal pour 2026.

#### 2-8 Commission structures et relation avec les administrations :

C. ARNOLD a fait part de l'organisation de sessions du savoir rouler à vélo en partenariat avec le corps enseignant, la participation à la journée Multisports mise en place par le CDOS destinée aux jeunes des QPV.

Pour 2026 il est prévu d'amplifier les actions du SRV et d'être partie prenante des plans vélo des grandes agglomérations dans le but d'améliorer la sécurité des cyclistes.

#### 2-9 Commission tourisme :

Faible participation au niveau des randonnées permanentes et des transversales.

À noter cependant, réalisé par un membre du Codep, la Transversale Agde - Le Caylar et par trois membres du club de Fabrègues la randonnée permanente du CoReg Pont du Gard - Pont d'Espagne.

Les objectifs pour 2026 :

- La relance des activités autour du tourisme à vélo.
- Le renforcement de la communication avec les clubs et les médias.

#### 2-10 Webmaster et vie des clubs :

Guy ESTOPINA informe les clubs de la mise en place du nouveau site du Codep, lequel contient une multitude de rubriques et d'informations très utiles.

Il a insisté auprès des clubs sur la nécessité de mettre en place une adresse en « @club.ffvelo.fr » ce qui facilitera grandement les échanges Club-Codep.

Le calendrier des points café 2026-2027 est en ligne et le calendrier des randonnées 2026 le sera bientôt.  
Une formation à la plateforme déclaration des manifestations à la Préfecture a été dispensée.

Les objectifs 2026 :

- Inciter les clubs à organiser une randonnée et à diversifier leur participation aux randonnées locales et aux organisations nationales (Semaine Fédérale, BCMF, etc...).
- Communiquer sur les outils à disposition des clubs.
- Faire vivre le site du Codep (demande faite aux clubs de fournir des éléments à intégrer).

**Résultat des votes du rapport d'activité sur 132 voix**

Exprimé : 127 voix

Pour : 120 voix (94,49%) contre : 3 voix (2,36%) ne se prononce pas : 4 voix (3,15%)

Rapport d'activité adopté.

*3- Le budget :*

L'examen des comptes fait apparaître un résultat annuel de 1 885,08€ au 30 septembre 2025. La Trésorerie ressort à 24 202,85€.

Les aides aux clubs, aux jeunes à la formation et aux organisations restent à un niveau élevé  
Ce bilan a été certifié conforme par les censeurs aux comptes. (Voir rapport ci-dessous)

**Résultat du vote du budget 2025 sur 132 voix**

Exprimé : 127 voix

Pour : 118 voix (92,91%) contre : 3 voix (2,36%) ne se prononce pas : 6 voix (4,72%)

Bilan budgétaire adopté.

*4- Le budget prévisionnel :*

Il est prévu pour 2026 à la somme de 33 300€ en légère baisse par rapport à 2025.

**Résultat des votes du budget prévisionnel sur 132 voix**

Exprimés : 127 voix

Pour : 119 voix (93,70%) contre : 3 voix (2,36%) ne se prononce pas : 5 voix (3,94%)

Budget prévisionnel adopté.

*5- Élections au Comité Directeur :*

Le comité Directeur est composé de 16 membres dont 4 postes réservés aux féminines.

En 2025 il était incomplet 2 postes étaient à pourvoir pour les féminines et 1 pour les hommes.

Il y a eu 1 candidate et 1 candidat.

Ont été élus au Comité Directeur :

- Marguerite TAULE du club SAMA-CT Montpellier avec 92,13% des voix.
- Luc ROYER Président du club de VC Sérignan avec 82,68% des voix.

*6- Les premiers secours en cas d'accidents :*

Philippe ESCRIVA de la Croix Rouge a fait un exposé très clair et très documenté sur l'attitude à avoir en cas d'accident impliquant entre autres des cyclistes, et sur les gestes à prodiguer.

Chacun d'entre nous peut être confronté à une telle situation, c'est pourquoi il est souhaitable que dans chaque club plusieurs personnes soient titulaires de ce diplôme PSC et puisse accompagner chacun des groupes lors des sorties.

*7- Questions – Réponses*

**Question posée par le club d'Agde :**

2 membres du club ont créé des groupes WhatsApp dont des participants ne sont ni licenciés ni adhérents au Club, ce qui est leur droit. Le problème est qu'ils les ont nommés Vélo Club Agathois et VCA Groupe3.

Ces dénominations ne peuvent-elles pas engager la responsabilité du Club en cas de problème lors de leurs sorties hors sorties club officielles ?

Argumentaire :

Responsabilité des clubs générée par des groupes WhatsApp.

Réponse :

1- liberté de création d'un groupe privé :

Les membres du club sont libres, à titre privé, de créer des groupes de discussion ou de sorties entre amis, y compris via WhatsApp ou tout autre application.

Cependant, cette liberté ne leur donne pas le droit d'utiliser une dénomination pouvant laisser penser qu'il s'agit d'un dispositif du club.

2- Risques de confusion :

Le fait de nommer le groupe « Vélo Club Agathois » ou « VCA Groupe3 » peut laisser croire :

- Qu'il s'agit d'un groupe officiel du club.
- Que les sorties proposées sont encadrées ou validées par le club.
- Que les participants sont couverts par les garanties fédérales ou associatives.

Cette apparence d'officialité peut créer un risque juridique. En cas d'accident ou de mise en cause un tiers pourrait tenter d'engager la responsabilité du club, considérant que l'activité relevait de son organisation.

3- Rappel sur les responsabilités et les assurances :

Les garanties fédérales (RC et accident individuel) ne s'appliquent que dans le cadre des activités organisées ou reconnues par le club, selon ses règles internes, son calendrier, ses encadrants et ses modalités d'annonce. Les licenciés FFCT restent bien évidemment couverts lorsqu'ils pratiquent le cyclotourisme en dehors des activités du club.

Une activité privée, non déclarée, ouverte à des non-licenciés, utilisant en plus le nom du club, augmente le risque de requalification en sortie « club ».

4- Recommandations :

De façon apaisée demander dans un premier temps aux créateurs du groupe :

- De modifier le nom du groupe afin d'éviter toute confusion (par exemple Amis cyclistes 34 etc...).
- D'ajouter un message d'avertissement permanent en description du groupe tel que « groupe privé et informel, non affilié au Vélo Club Agathois. Les sorties proposées sont personnelles et n'engagent ni le club ni la FFCT. Chacun participe sous sa propre responsabilité ».
- Si rien n'est fait par les créateurs faire un rappel par LR avec AR.
- Rappeler dans le règlement intérieur la notion d'usage du nom, du logo et de l'image du club.

Cette réponse a été formulée après consultation de Nicolas EDUIN responsable de la commission assurance de la FFCT.

Pour toute question d'assurance en général ou concernant l'Assurance Fédérale en particulier, le présent message est à considérer comme ayant un caractère informatif uniquement. Pour toute question plus précise et notamment toute demande concernant l'application d'une garantie d'assurance ou la prise en charge d'un sinistre, il convient de contacter directement l'assureur fédéral.

**Question posée par le club de CESSENON :**

Notre club s'est doté d'une remorque pour le transport d'une dizaine de vélos. Cette remorque imposante, nécessite la détention d'une carte grise que nous avons obtenue. Elle doit aussi être assurée indépendamment du véhicule tracteur. La MAIF refuse de nous assurer. Que peut nous proposer ou conseiller le CoDep ?

Réponse :

Le nouveau contrat fédéral prévoit l'assurance des remorques porte vélos. Les éléments pour la souscription de cet option devraient figurer dans l'onglet assurances du site du club à la réouverture du site aux environs du 15/12/2025.

**8- Les récompenses :**

Ont été attribuées pour 2025 les récompenses suivantes :

**8-1 Challenge Codep :**

1° Audax Béziers	932 points
2° Gazelec Béziers	841 points
3° Cyclo club Mèze	723 points

**8-2 Mérite du cyclotourisme :**

R. Barrière, F. Begoc, G. Begoc, J.-F. Cherchi, C. Fazilleau, J. Fazilleau, J. Fournier, P. Guizard, J.-M. Illac, J. Louche, J.-C. Louvet, P. Montoya, M. Morales, S. Savey, C. Viel et à titre posthume R. Viriot.

8-3 Reconnaissance fédérale :  
B. Dressaire, G. Erill, D. Raynaud, G. Razier.

8-4 Médaille de bronze :  
F. Legrand.

Chaque récipiendaire s'est vu remettre un cadeau souvenir.

F. DAVID signale le festival du film vélo « TOUS EN SELLE » présenté par la FFVELO. Quatre films seront diffusés au CGR de Lattes le 11/12/2026.

9 -Les évènements 2026 :

- La Vélocio le 03/05/2026
- Le séjour féminin les 20 et 21 juin 2026 à Bessilles.
- Le challenge d'éducation routière (date à définir).
- Le Trèfle le 01/10/2026 (lieu à définir).

10- Conclusions :

- 2026 sera une année de défis. Il faudra :
- Sensibiliser les personnes à la sécurité
  - Former davantage d'éducateurs pour nos EFV
  - Relancer le challenge d'Éducation routière
  - Mettre en place le séjour féminin
  - Valoriser les randonnées annuelles
  - Communiquer plus et mieux
  - Être acteur de la vie associative

Fin de l'Assemblée générale à 12h45.

Le Président F. DAVID

Le Secrétaire J.-P. LEGAY





**MAISON DES SPORTS NELSON MANDELA  
ZAC PIERRES VIVES  
907 RUE DU PROFESSEUR BLAYAC  
34196 MONTPELLIER CEDEX 5**

**RAPPORT DE REVISION AUX COMPTES DE L'ASSEMBLEE  
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025  
Bernard BALMEFRÉZOL & Pascal LOMETTI**

En exécution de la mission qui nous a été confiée au cours de l'assemblée générale du CODEP à FABREGUES en date du 12 novembre 2022, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des comptes annuels relatifs à l'exercice : du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025 sur 12 mois, tout comme l'année précédente.

1 – En date du lundi 27 octobre 2025, nous avons procédé chez notre trésorier du CODEP, au contrôle des comptes annuels en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires.  
Toutes nos interrogations ont obtenu une réponse satisfaisante.

Le solde comptable s'élève à 1875,24 € bénéficiaire.  
Il était de 1213,15 € l'année dernière.

A – La subvention d'exploitation versée par le département au CODEP :  
Elle est en hausse, passant de 3000 € l'année précédente à 6200 €.

L'augmentation de cette subvention d'exploitation correspond à une demande qui avait été faite durant l'année 2024 liée à l'augmentation des activités de formations (des dirigeants, des jeunes et de la sécurité).  
Le montant de cette subvention a été versé au mois d'octobre 2024 après l'arrêté des comptes au 30 septembre 2024.

C'est pour cela qu'elle figure dans le bilan de cet exercice.

Pour 2025, concernant la formation, il y a une diminution de la dépense qui s'élève à 927,61 €.  
En effet, il a été constaté une baisse de l'activité de formation sur la deuxième partie de l'année.

B – La subvention ANS :

Cette augmentation de la subvention d'exploitation a été utile pour compenser la diminution de la subvention ANS (Agence Nationale du Sport) qui s'élève à 3000 € pour 2025 et qui s'élevait à 3500 € en 2024.  
Une remarque importante : la diminution de la subvention ANS au CODEP est due également à l'augmentation des subventions ANS perçues par les clubs du département.

C – La ristourne FFVELO :

La ristourne de notre fédération FFVELO est en hausse et s'élève à 5087,90 € soit 700 € de plus par rapport à l'année 2024.

D – Le solde de trésorerie en fin d'exercice :

Il laisse apparaître un excédent de trésorerie de 24193,81 € répartis pour 8814,54 € sur le compte de la Banque Postale, 15050,47 € sur le livret d'épargne et 328,80 € en caisse.

Nous remercions vivement notre trésorier pour le travail toujours réalisé avec brio.

Toutes les écritures ont été enregistrées au jour le jour.  
Tous les chèques ont été encaissés.

Nous avons contrôlé qu'il n'existe pas de rapprochement bancaire en fin d'exercice.

E – Nous avons également constaté :

- Le partage des actions menées en faveur de la formation des dirigeants des jeunes, de la sécurité,
- L'action constante en faveur des jeunes toujours de plus en plus nombreux et c'est très bien !

En effet, leur nombre a augmenté à la FFVELO et en particulier, dans les écoles de vélo.

En conséquence, le budget qui leur est alloué a augmenté et s'élève à 3138,08 €.

L'organisation du trèfle Héraultais VTT du 12 octobre 2025 par le CODEP et l'école cyclo de POUSSAN (6ème édition) : 110 jeunes des écoles de VTT du département et de certains départements limitrophes ont participé.

Tous les frais ont été pris en charge par le CODEP : 1738,74 € au total.

- La VELOCIO :

Tous les frais d'organisation ont été pris en charge par le CODEP pour un coût total de 1709,48 €.

La participation a été gratuite pour tous les participants et seul le plateau repas était payant pour un coût unitaire de 5 €.

Une remarque : la participation a été gratuite même pour les non licenciés FFVELO, ce qui a été une bonne démarche publicitaire pour notre fédé.

- Les frais concernant l'AG du CODEP :

Ils sont en hausse et s'élèvent à 3219 €. Cela est dû à l'augmentation du nombre des participants aux AG depuis ces dernières années.

D'ailleurs, un acompte de 600 € comptabilisé sur cet exercice a été versé au traiteur.

- Les points café :

Le coût total s'élève à 1078,97 €. C'est très important car ça permet un rapprochement des clubs et l'entretien de la convivialité.

- L'absence d'activités spécifiques au niveau des féminines pour cet exercice comptable.

- Nous avons relevé que l'exercice comptable avait bien duré 12 mois se conformant à une normalité en conservant une seule et même date de clôture, soit le 30 septembre de chaque année. L'analyse comptable s'en trouve ainsi plus adaptée.

- Nous tenons à faire remarquer qu'aucun membre du CODEP ne demande le remboursement de ses frais et que toutes les écritures sont comptabilisées en « contributions volontaires de bénévolat » tant en charges qu'en produits. Nous les félicitons et les remercions à ce titre.

2 – Nous rappelons aux membres du comité et aussi à tous les clubs de la nouvelle obligation fiscale pour les associations parue le 3 novembre 2022.

Chaque association est tenue de déclarer les dons et reçus délivrés dans les 3 mois de la clôture de leur exercice comptable, soit pour notre CODEP avant le 31 décembre 2025.

En effet, pour la quatrième année consécutive, les organismes sans but lucratif doivent désormais déclarer les dons perçus et les reçus fiscaux émis.

Cette déclaration est à effectuer avant le 31 décembre 2025.

Il en sera donc de même chaque année pour les années suivantes conformément à l'article 18 de la loi du 24 août 2021 de la direction générale des finances publiques.

3 – Sous le bénéfice des observations ci-dessus formulées, nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association CODEP 34 à la fin de cet exercice.

Assurément, la gestion des comptes de Philippe PIERROT, sous l'égide de François DAVID et son équipe est réalisée dans l'intérêt de notre comité départemental, pour promouvoir la pratique du cyclotourisme dans l'Hérault.

Rapport fait à Montpellier le jeudi 6 novembre 2025.

Bernard BALMEFRÉZOL  
Censeur aux comptes

Pascal LOMETTI  
Censeur aux comptes